

**AVIS PUBLIC POUR LA SELECTION DE N. 1 EXPERT EXTERNE A L'ADMINISTRATION
AUPRÈS DU CORFILAC POUR COLLABORATION ADMINISTRATIVE ET SUIVI DE
PROJETS COMMUNAUTAIRES – CUP: F59E18000390006**

Conformément à la Décision d'exécution n. 134 du 20/11/2020 et la Délibération du Conseil d'Administration n. 14 du 12 avril 2021 concernant l'**AVIS PUBLIC POUR LA SELECTION DE N. 1 EXPERT EXTERNE A L'ADMINISTRATION AUPRÈS DU CORFILAC POUR COLLABORATION ADMINISTRATIVE ET SUIVI DE PROJETS COMMUNAUTAIRES**, au sein des activités du Projet JESMED "Jesr Méditerranéen de la filière ovine - Programme IEV de Coopération Transfrontalière Italie Tunisie 2014-2020 " - CUP: F59E18000390006, une procédure de sélection est ouverte pour l'attribution de n. 1 mandat professionnel de collaboration libérale

Article 1 – Objet de l'avis

Le présent avis public a pour objet la sélection de n.1 expert externe à l'administration et en suivi de projets communautaires.

L'objet de la mission de l'expert à sélectionner est établi comme suit:

- Collaboration en matière de **gestion administrative et économique (procédures d'achat de biens et de services, rédaction des documents d'appel d'offres pour les procédures d'achat de biens et d'attribution des services liés à l'activité de contractualisation, comptabilité et gestion budgétaire, élaboration des modèles de protocoles d'accord, conventions, règlements, etc.)** dans le cadre du Projet JESMED "Jesr Méditerranéen de la filière ovine" – Programme IEV de Coopération Transfrontalière Italie Tunisie 2014-2020

- Activité de suivi, de l'élaboration des rapports financiers du Projet JESMED "Jesr Méditerranéen de la filière ovine " – Programme IEV de Coopération Transfrontalière Italie Tunisie 2014-2020

Article 2 – Nature, durée du contrat et conditions salariales

Le mandat professionnel aura la durée de la période du Projet, Programme IEV Italie Tunisie 2014-2020 et il commencera à partir de la date de souscription du contrat et durera 10 (dix) mois.

Les prestations doivent être rendues en fonction des besoins de résultat du projet du CoRFiLaC, selon les indications du Responsable Scientifique et du Responsable Administratif du Projet auxquelles le collaborateur doit se conformer, tout en conservant une autonomie totale par rapport aux aspects techniques et organisationnels de l'exécution du mandat professionnel.

Le salaire totale brute prévu pour ce mandat professionnel est de € 10.000,00 (10.000/00) TVA et retenues de charges fiscales incluses (si dû).

L'attribution de ce mandat professionnel n'entraînera aucune obligation de subordination à l'égard du CoRFiLaC, et ne constituera pas l'établissement d'un contrat public de travail.

Article 3 - Critères d'admission

La candidature peut être présentée par les candidats qui, à la date d'échéance du présent avis, satisfont les critères d'admission suivants:

Formation : Diplôme, Licence, même de trois ans, en matières économiques ;

Autres titres et expérience : Titres et expériences professionnels d'assistance technique - gestion de projets, notamment dans le cadre d'élaboration des rapports d'avancement des projets et de suivi de programmes communautaires ;

Autres compétences : bonne connaissance de la langue française - très bonne connaissance des principaux programmes informatiques (notamment l'application Office) - internet - moteurs de recherche et courrier électronique.

Autres critères:

- avoir la nationalité italienne ;
- jouir des droits civils et politiques ;
- ne pas avoir fait l'objet de condamnations pénales et ne pas être bénéficiaire de mesures concernant l'application de mesures préventives, de décisions civiles et de mesures administratives inscrites au casier judiciaire ;
- qu'il ne s'est pas vu interdire l'exercice d'une fonction publique sur la base d'un jugement devenu définitif ;
- ne pas être exclu de l'électorat politique actif et ne pas avoir été licencié ou dispensé d'emploi dans une Administration Publique pour des performances insuffisantes persistantes, ou déclaré déchu de l'emploi de l'Etat ;
- disponibilité d'effectuer des missions en Italie et à l'étranger ;
- disponibilité de rendre les services en fonction des besoins du résultat du projet CoRFiLaC, selon les indications du Responsable Scientifique et du Responsable Administratif du projet auquel le collaborateur doit se conformer, tout en conservant une pleine autonomie quant à l'aspect technique et organisationnel de l'exécution du mandat professionnel.

Les prérequis prescrits doivent être possédés à la date d'expiration du délai de dépôt de la demande de participation à la sélection.

Article 4 – Critères d'évaluation et de notation

Les opérations de sélection seront suivies par une Commission d'évaluation. Une note d'évaluation sera attribuée et seulement les candidats qui possèdent le score minimum de 30/40 seront admis à l'entretien.

La Commission procédera à un entretien de motivation afin de vérifier les connaissances requises, notamment en ce qui concerne la connaissance de la langue française. Sur la base des résultats de l'entretien, une Liste de réserve des candidats valable deux ans sera établie et pourra être utilisée pour les besoins éventuels du CoRFiLaC.

ÉVALUATION DU CURRICULUM - MAX 40 POINTS

Diplôme d'études - max 10 points

Critère de sélection	Score
Diplôme en économie (V.O.) et/ou spécialisation et/ou master	10 points
Baccalauréat en économie	6 points

Les notes visées dans les points indiqués ci-dessus ne sont pas cumulatives, une seule qualification sera évaluée. Si le candidat possède plus d'un diplôme, la note relative au type de diplôme décerné avec la note la plus élevée sera attribuée.

Autres qualifications et expérience de travail et autres compétences - max 20 points

Critère de sélection	Score maximum
Connaissance de la langue française	10 points
Expérience professionnelle sur assistance technique - gestion et rapport des programmes communautaires - programmation, mise en œuvre, suivi et rapport des programmes communautaires visant le développement socio-économique du territoire régional et coopération et collaboration transfrontalière et transnationale - autres programmes de développement local (3 points pour chaque année d'expérience)	15 points
Expérience professionnelle sur assistance technique - gestion et rapport des projets dans le territoire sicilien et/ou tunisien	5 points

En cas de chevauchement d'expériences différentes pour la même période, le score est attribué à une seule expérience.

ÉVALUATION DE L'ENTREVUE ATTITUDINALE - MAX 40 POINTS

Critère de sélection	Score maximum
Connaissance de la législation européenne et des programmes communautaires de coopération transfrontalière.	10 points
Connaissance des problèmes liés à la gestion administrative des organismes publics	25 points
Connaissance de la langue française	5 points

La Commission a le droit de déclarer à partir de la comparaison des CVs reçus qu'aucun candidat n'est apte à l'attribution des mandats professionnels et donc de ne pas procéder à l'évaluation de ceux-ci.

La Commission se réserve le droit de réaliser l'entretien même en présence d'un seul candidat approprié.

Le résultat de l'entretien sera ajouté au score du CV, formant le score final du candidat.

Le candidat qui obtient un score total égal ou inférieur à 40 points ne sera pas inclus dans la Liste.

La procédure de sélection se termine par la préparation d'un classement final au mérite que le CoRFiLaC se réserve le droit d'utiliser en cas de renonciation au mandat professionnel des ayants droit ou en cas d'approbation ultérieure de projets similaires.

Avec le même score, le plus jeune sera considéré.

Les candidats non admis à la procédure ne recevront aucune communication personnelle.

Le CoRFiLaC se réserve le droit de conférer le mandat de collaboration même en présence d'une seule candidature, ou de ne pas la conférer s'il juge les candidatures avancées inadéquates aux besoins de l'Institution.

Article 5 - Modalités de présentation des candidatures

La demande de candidature, avec une copie du document d'identité en cours de validité, et le Curriculum Vitae personnel, doivent être signés par une signature numérique et présentés **d'ici le 10 octobre 2021**.

La demande de participation doit être :

- présentée exclusivement au format électronique, via courrier électronique certifié (PEC) à l'adresse : amministrazione@pec.corfilac.it;
- remise en main propre au sein du CORFILAC, adresse : S.P. 25 Ragusa mare Km 5, 97100 Ragusa (du lundi au vendredi de 9h30 à 13h00)

en indiquant dans l'objet: **AVIS PUBLIC POUR LA SELECTION DE N. 1 EXPERT EXTERNE A L'ADMINISTRATION AUPRÈS DU CORFILAC POUR COLLABORATION ADMINISTRATIVE ET SUIVI DE PROJETS COMMUNAUTAIRES.**

Le CoRFiLaC n'assume aucune responsabilité pour la dispersion des communications due à une indication inexacte de l'adresse par le demandeur ou à l'absence ou à la communication tardive du changement d'adresse indiqué dans la demande, ni pour d'éventuelles erreurs postales ou télégraphiques imputables à des tiers, cas fortuit ou force majeure; à cet effet, tout changement d'adresse doit être signalé dans les plus brefs délais par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans le dossier de candidature, le candidat doit déclarer sous sa propre responsabilité :

- 1) nom et prénom, date et lieu de naissance, code fiscal, nationalité, résidence et adresse élie aux fins de la sélection, code postal et numéro de téléphone ;
- 2) possession d'un diplôme, y compris un diplôme de trois ans, en économie;
- 3) de ne pas travailler dans les administrations publiques ayant une relation de travail ou de fournir des services en précisant l'administration à laquelle ils appartiennent ;
- 4) s'engager à notifier dans les plus brefs délais tout changement de domicile ou d'adresse indiqué dans la demande d'admission
- 5) ne pas avoir de relations dans le cadre de travaux conventionnels avec des particuliers en contradiction ou en conflit avec l'activité du présent avis et, à défaut, la volonté de les interrompre au moment de l'acceptation de la mission ;
- 6) ne pas avoir d'activité ou de mission dans le cadre de l'activité d'indépendant en contradiction ou en conflit avec l'activité de cet avis et, à défaut, la volonté de l'interrompre au moment de l'acceptation de la mission ;
- 7) avoir une aptitude physique pour le profil à pourvoir et pour les tâches à accomplir (pour ceux qui appartiennent aux catégories visées par la loi 168 de 1999, la capacité de travail doit être vérifiée et que le degré d'invalidité n'est pas préjudiciable à la santé ou la sécurité des autres opérateurs ou la sécurité des usines et des lieux de travail). Ceci est sans préjudice de la protection des personnes handicapées conformément à la loi italienne 104 de 1992 ;
- 8) être disponible pour effectuer des missions aussi bien à l'étranger qu'en Italie.
- 9) être disponible pour **rendre les services en fonction des besoins de résultat du projet du CoRFiLaC, selon les indications du Responsable Scientifique et du Responsable Administratif du Projet auxquelles le collaborateur doit se conformer, tout en conservant une autonomie totale en ce qui concerne la technique et l'organisation de l'exécution de la mission.**

L'intéressé doit joindre à la demande :

- a) le curriculum vitae avec indication des expériences et des postes antérieurs et actuels ;
- b) une photocopie d'une pièce d'identité valide.

Article 6 - Attribution du mandat

Le candidat sélectionné sera avisé par écrit de la nomination proposée.

Le candidat qui a déclaré travailler dans les administrations publiques pourra stipuler le contrat sous réserve de l'autorisation délivrée par l'Administration à laquelle il appartient.

Si le candidat sélectionné ne déclare pas accepter la proposition de rendez-vous dans le délai imparti, sans préjudice de la possibilité de prolonger ce délai à la demande de l'intéressé pour les cas d'empêchement avérés, le droit relatif s'éteint

Article 7 – Confidentialité des données personnelles

CoRFiLaC garantit le respect des principes de non-discrimination et d'égalité de traitement pour l'accès à tous les postes. Les données, éléments et toute information acquis en référence à cet avis seront utilisés par le CoRFiLaC exclusivement aux fins énoncées dans l'Avis public, garantissant une sécurité et une confidentialité absolues, conformément aux dispositions de la législation en vigueur sur la vie privée, même au siège. .du traitement des données avec des systèmes manuels ou informatisés, en application du règlement

UE 2016/679 (RGPD) et du décret législatif n° 196/03 et ses modifications ultérieures. Le Responsable Unique de la Procédure art. 31 du D. Lgs. n. 50/2016 est Mme Stefania Iacono et le Responsable du traitement des données est le Président du CoRFiLaC, Prof. Giuseppe Licitra.

Article 8 - Règle finale

Pour tout ce qui n'est pas précisé dans cette annonce, il est fait référence à la législation en vigueur en la matière.

Cet avis est publié sur le site du CoRFiLaC (www.corfilac.it).

Pour plus d'informations sur cet avis, le candidat peut contacter le Responsable de la Procédure, Mme Stefania Iacono, tél.: +39.0932.660417 - email: iacono@corfilac.it